

EXCLUSIF

Affaire Wildenstein

Une nouvelle veuve porte plainte

Neuf ans après la mort du célèbre marchand d'art Daniel Wildenstein, sa succession n'est toujours pas réglée. C'est au tour d'une de ses belles-filles, Liouba, de porter plainte pour «abus de confiance».

PAR DAVID LE BAILLY

Dans cette attestation faite sur l'honneur, l'avocat suisse des Wildenstein, Adrian Hinderling, certifie que Daniel Wildenstein a

Les Wildenstein n'ont décidément pas la baraka avec leurs épouses. La mort, en novembre dernier, de Sylvia Roth, la veuve du patriarche Daniel, aurait pu mettre fin à la bataille d'héritage acharnée au sein de cette dynastie de marchands d'art, l'une des plus prestigieuses au monde. C'était comp-

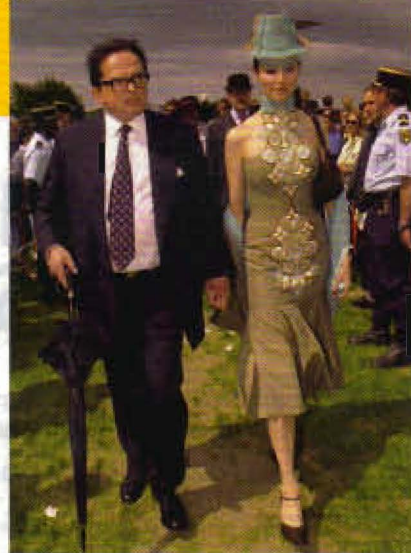
la mort de Daniel, en 2001, le patri-moine familial pourrait en réalité s'élever à plusieurs milliards et se composer de milliers de toiles de maître.

Cette saga à rebondissements, qui se déroule entre Paris, New York et Nairobi, démarre il y a neuf ans, lorsque Sylvia Roth se voit exclue de la succession de son mari par les deux fils de ce dernier, Alec et Guy. Elle s'en remet alors à une avocate particulièrement accrocheuse, Claude Dumont Beghi. Au terme de plusieurs années de procédure, celle-ci la rétablit dans ses droits d'héritière puis met au jour l'existence d'une myriade de trusts dans des paradis fiscaux comme les îles Cayman ou les Bahamas, où se cacherait l'essentiel de la fortune du marchand d'art.

Lorsque Alec décède il y a trois ans, la succession du père n'est toujours pas réglée. Alec laisse à sa jeune épouse des dettes fiscales de plusieurs millions d'euros... mais quasiment pas d'actifs et aucun revenu. Étrange pour un homme qui a toujours mené grand train. Pendant deux ans, des négociations ont lieu avec le clan Wildenstein, désor-

mais dirigé par Guy, le frère cadet d'Alec, pour trouver un arrangement à l'amiable. En vain. «Durant tout ce temps, Liouba a été très discrète. Elle voulait voir comment la famille la traitait. Maintenant, elle sait. Mais elle n'est pas dans l'idée de se venger. Ma cliente n'est pas une aventurière. Elle veut uniquement faire valoir ses droits dans la dignité», explique son avocat, Jérôme Casey. Il n'empêche, le climat entre Liouba et les Wildenstein est empreint de méfiance. L'an passé, Liouba a reçu un appel anonyme d'Angleterre la prévenant qu'un contrat avait été passé sur sa tête. Info ou intox? Elle a porté plainte pour «menaces et tentative d'assassinat» auprès du parquet de Paris.

Pour obtenir satisfaction sur le plan financier, Liouba s'appuie, selon son avocat, sur une donation que lui avait faite Alec durant leur mariage. Celle-ci ouvre à Liouba un quart de la succession d'Alec en pleine propriété et trois quarts en usufruit. «Grâce à cette donation, Liouba



Le jeune mannequin russe Liouba a 27 ans lorsqu'elle épouse Alec Wildenstein à New York en 2000. Il en a alors 60.

est fondée à revendiquer les droits d'Alec sur la succession de Daniel», soutient M^e Casey. D'après la loi, Alec aurait été en droit de recevoir un tiers de la fortune de son père. Un joli pactole, donc, pour Liouba... à condition que les trusts des Wildenstein soient intégrés dans la succession. Mais, pour l'heure, Jean-François Prat, l'avocat de Guy Wildenstein, refuse de répondre à ces deux questions: que contiennent ces fameux trusts et qui en sont les bénéficiaires? Seule certitude, le Delta Trust, suspecté d'abriter des chefs-d'œuvre de Picasso, de Bonnard ou de Fragonard, appartient bien aux Wildenstein, comme le prouve ce document rédigé par l'un

de leurs avocats en Suisse et que Paris Match s'est procuré (voir ci-contre). C'est Liouba qui avait révélé

à Sylvia Roth l'existence du Delta Trust en 2009. «Nous répondions à une sommation», précise M^e Casey. Manière de dire qu'il n'y a pas eu conjuration de veuves revanchardes.

Après avoir fait preuve d'une étonnante passivité, le fisc français, selon plusieurs sources, s'intéresserait enfin à ces montages financiers pour le moins opaques. Une plainte avait d'ailleurs été déposée, peu de temps avant sa mort, par Sylvia Roth pour «trafic d'influence», celle-ci soupçonnant Guy d'avoir bénéficié de la bienveillance du ministère du Budget en raison de son appartenance au Premier Cercle de l'UMP, qui regroupe les plus gros donateurs du parti de Nicolas Sarkozy.

En l'absence d'un accord avec les Wildenstein, Liouba devrait à son tour assigner Guy devant le tribunal de grande instance de Paris. Et forcer ce dernier à lever un peu plus le voile sur les mystères de sa fortune. ■

AFFIDAVIT OF ADRIAN HINDERLING

CANTON OF ZURICH)
SWITZERLAND)

Dr. Adrian Hinderling, being duly sworn, deposes and says:

3. Following the example of his father, Georges Wildenstein, Daniel Wildenstein accepted the idea of transferring his family's art collection to trusts so that these assets could be safeguarded and preserved intact for the benefit of future generations of Wildensteins.

4. I have personal knowledge of a trust settled by Daniel Wildenstein known as the Delta Trust.

6. As Protector, I have personal knowledge that the only assets Daniel Wildenstein transferred to the Delta Trust are paintings, drawings and works of art belonging to the Wildenstein family art collection.

Zurich, 17th September 2010

Adrian Hinderling

Dr. Adrian Hinderling

«accepté l'idée de transférer la collection d'art de la famille Wildenstein dans des trusts». Il reconnaît que le Delta Trust a bien été créé par Daniel et qu'il contient des tableaux, des dessins et des œuvres d'art.

ter sans Liouba Stoupakova, la veuve d'Alec, le premier fils de Daniel, décédé en 2008. Resté dans l'ombre jusqu'à maintenant, cet ancien mannequin russe de 37 ans vient de porter plainte contre X pour «abus de confiance», avec constitution de partie civile. Cette plainte, déposée en décembre et restée depuis confidentielle, a été intégrée à l'information judiciaire menée par le juge Guillaume Daiëff, du pôle financier de Paris. Convoquée le mois prochain dans son bureau, Liouba Wildenstein aura alors l'occasion de dévoiler les secrets qu'elle détient sur l'argent des Wildenstein. Estimé à 43 millions d'euros à

Ces montages financiers opaques intéresseraient enfin le fisc français